

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 7 novembre 2018

Présidence de M. Pascal Gemperli

Conseillers présents : 81

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'082'000.00 pour l'entretien du réseau routier et la pose de revêtement phono-absorbant sur les avenues des Pâquis et Jules-Muret, subventions non déduites ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 54'100.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 7 novembre 2018.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pascal Gemperli

Tatyana Laffely Jaquet